



MOBILITÉ / G02

LAMal ou assurance française ?

Préparer le droit d'option et comparer des budgets documentés.

GUIDE PRATIQUE + CAHIER DE TRAVAIL

Édition du 3 octobre 2026 / Harmonical Flavors

Collection indépendante. Aucun agrément institutionnel revendiqué.

Comment utiliser ce guide

Guide d'information et d'organisation. Les démarches et calculs ne constituent pas une décision d'autorité, un conseil fiscal individuel ou une garantie d'emploi. Vérifiez les conditions actuelles avant tout engagement.

Vous trouverez : La formule française et ses limites ; Modéliser les primes LAMal et la famille.

Votre parcours de lecture

1. Chapitre 2 Droit d'option et budget maladie

Lisez d'abord le parcours, puis complétez le cahier de travail. Les champs proposés dans les modèles servent à l'adaptation à votre situation ; ne transmettez jamais un modèle non complété.

Chapitre 2 Droit d'option et budget maladie

Pour les personnes concernées résidant en France, le droit d'option s'exerce dans les trois mois suivant le fait générateur applicable. L'absence de démarche dans ce délai conduit en principe à l'affiliation suisse. Le choix est durable : une hausse de salaire, un mariage ou une naissance ne suffit pas à ouvrir librement un nouveau choix. Les événements prévus, dont premier emploi suisse, reprise après chômage, changement de statut vers pensionné ou installation en France, doivent être examinés. [S09]

La marche pratique est de dater le fait générateur, comparer les scénarios, compléter le formulaire officiel, réunir les pièces, obtenir le traitement par la CPAM et transmettre à l'autorité suisse compétente selon le parcours. Pour la LAMal, demander à l'assureur le S1 permettant l'inscription des droits en France. Conserver les preuves de dépôt, vérifier l'affiliation finale et contrôler le premier appel de prime ou de cotisation. Le vocabulaire courant « CMU frontalier » désigne ici la couverture française du frontalier, et non la complémentaire santé solidaire.

La formule française et ses limites

Pour une année pleine dans le modèle standard, poser $C = 0,08 \times \max(0 ; R - A)$. C est la cotisation annuelle, R l'assiette personnelle retenue après les retraitements prévus par l'Urssaf, et A l'abattement. Pour 2026, l'Urssaf annonce le taux de 8 %, une référence aux revenus 2024 et un abattement de 25 % du PASS. Le PASS 2026 est 48 060 € ; $A = 48\,060 \times 0,25 = 12\,015$ €. La cotisation est adaptée en cas de début ou de fin d'affiliation en cours d'année. [S10] [S11]

Le raccourci « 8 % du RFR du foyer » peut être trompeur. En déclaration commune, il faut suivre la ventilation demandée, retirer les revenus qui n'entrent pas dans l'assiette personnelle et répartir les revenus communs selon les instructions. Deux conjoints frontaliers assurés en France déclarent chacun leurs revenus ; on ne facture pas deux fois l'intégralité du RFR familial. Le simulateur livré demande une « assiette personnelle retenue » pour ne pas entretenir cette confusion. Son résultat est estimatif ; le simulateur Urssaf et l'appel de cotisation font référence. [S12]

Assiette personnelle illustrative R	Après abattement 12 015 €	8 % annuels	Équivalent mensuel
40 000 €	27 985 €	2 238,80 €	186,57 €
60 000 €	47 985 €	3 838,80 €	319,90 €
80 000 €	67 985 €	5 438,80 €	453,23 €
100 000 €	87 985 €	7 038,80 €	586,57 €